



UNIGYM GATINEAU



MANUEL du CLUB

Unigym Gatineau

Téléphone : 819 243-2575 | Télécopieur : 819 568-3256

Courriel : info@unigymgatineau.com | Site Internet : www.unigymgatineau.com

**Siège social, secteur
Gatineau**

Centre sportif de Gatineau
850, boul. de la Gappe
Bureau 178
Gatineau, Qc J8T 0B4

Secteur Hull

183, Chemin Freeman
Gatineau, QC J8Z 2A7

Secteur Aylmer

École secondaire Grande-
Rivière
100, rue Broad
Gatineau, Qc J9H 6A9

Secteur Cantley

Centre communautaire
multifonctionnel de Cantley
6, Impasse des Étoiles
Cantley, Qc J8V 2Z9

Secteur Masson-Angers

75, chemin de Montréal Est
Gatineau, Qc J8M 1K3

Secteur Plateau

Centre communautaire du
Plateau
145, rue de
l'Atmosphère, Gatineau, Qc
J9A 3G3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
L'ORGANISATION	3
COMMUNICATION	6
RÈGLEMENTS	6
HORAIRE D'ENTRAÎNEMENT	7
PONCTUALITÉ ET PRÉSENCE	7
POLITIQUE DE RETARD À LA FIN D'UN COURS OU ÉVÉNEMENT	7
TENUE VESTIMENTAIRE	7
ENGAGEMENT ATHLÈTES ET CODE D'ÉTHIQUE	8
POLITIQUE DE DISCIPLINE	8
RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES	9
PRÉPARATION POUR UNE COMPÉTITION	9
DIRECTIVES AUX PARENTS	11
COMPÉTITIONS	15
SPÉCIFICATIONS : PROGRAMME SPORT-ÉTUDES ET CONCENTRATION SPORT	16
SPÉCIFICATIONS : PROGRAMME OPTION-SPORT (MASSON-ANGERS)	19
CONTRAT	20
POLITIQUES ET PROCÉDURES FINANCIÈRES	22
ANNEXE 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	26
ANNEXE 3 - POUR NOUS JOINDRE	27
ANNEXE 4 - FORMULAIRE DE PLAINTÉ	29
ANNEXE 5 – RÈGLES GÉNÉRALES DE LA PALESTRE	30
ANNEXE 6 - CODE D'ÉTHIQUE ET D'ENGAGEMENT	31
ANNEXE 7 - MESURES DISCIPLINAIRES	32
ANNEXE 8 - FORMULAIRE DE RETRAIT TEMPORAIRE POUR BLESSURE	33
ANNEXE 9 – FORMULAIRE D'ABANDON PROGRAMME COMPÉTITIF	34
ANNEXE 10 – PROCÉDURE DE RÉCLAMATION À GYMNASTIQUE QUÉBÉC	35
ANNEXE 11 – RAPPORT D'INCIDENT (MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE OU RÈGLEMENTS DES PARENTS)	36
ANNEXE 12 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE PARTAGE ET DE DIVULGATION D'INFORMATIONS DE SANTÉ POUR LES ATHLÈTES DU SPORT-ÉTUDES	37
ANNEXE 13 – FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTRAÎNEMENT EXTERNE	38
ANNEXE 14 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR UN ATHLÈTE VOYAGEANT AVEC UN ENTRAÎNEUR	40

INTRODUCTION

Unigym Gatineau est un club sportif à but non lucratif, fruit du regroupement des quatre clubs de gymnastique de la ville de Gatineau. Le Club s'occupe du développement de la gymnastique sur tout le territoire de Gatineau depuis septembre 2011.

Le Club intervient à quatre niveaux de développement :

INITIATION Participation ponctuelle visant la découverte de la gymnastique.

RÉCRÉATION S'adresse à des pratiquants de tous âges qui s'adonnent à la pratique sportive dans un contexte de récréation.

COMPÉTITION Regroupe les athlètes bénéficiant d'un encadrement soutenu et régi par une fédération sportive.

Abréviations

GAF : Gymnastique artistique féminine
GAM : Gymnastique artistique masculine

STR : Sports de trampoline

L'ORGANISATION

Historique

Le premier conseil d'administration, formé de représentants de chaque club, a été mis en place au mois d'octobre 2010. Leur premier mandat fut d'établir les nouvelles bases pour la création d'Unigym Gatineau.

Par la suite, le conseil d'administration a embauché une première directrice générale en mars 2011. Après plusieurs mois de travail par la direction générale, les employés et le nouveau conseil d'administration, les activités d'Unigym Gatineau ont débuté le 1^{er} septembre 2011.

Aujourd'hui, le Club compte 4 centres de services (Gatineau, Aylmer, Hull et Masson-Angers), 2 environnements satellites (Cantley et Plateau), plus de 7 000 membres uniques, 20 employés à temps plein et 130 employés à temps partiel, faisant d'Unigym Gatineau une entreprise sportive importante à Gatineau et le plus gros club de gymnastique au Québec.

Objectifs

L'objectif principal d'Unigym Gatineau est de permettre à tous les gymnastes de s'entraîner et de faire des compétitions à un niveau réaliste pour leur succès personnel tout en leur permettant de développer leur confiance en soi et le plaisir de faire de la gymnastique

Mission

Ayant l'athlète et sa famille au cœur de ses préoccupations, Unigym Gatineau (le Club) est un club sportif à but non lucratif, qui regroupe les forces vives de la gymnastique à Gatineau, afin de favoriser la pratique de la discipline à tous les niveaux, au bénéfice des citoyens de tous les secteurs de la ville.

Vision

Unigym Gatineau sera le leader par excellence du développement des sports de gymnastique dans la région de l'Outaouais et sera reconnu comme un modèle de développement sportif et de la discipline sur le plan local, provincial et national, contribuant ainsi de façon significative au rayonnement et à la renommée de la Ville de Gatineau.

Valeurs

- Respect
- Transparence et honnêteté
- Qualité
- Adaptabilité
- Leadership

Principes

- Les athlètes au centre de nos préoccupations
- L'accessibilité
- L'optimisation des ressources
- La coordination des actions

Slogan

PASSION – PLAISIR – PERFORMANCE

Membres

Sont membres du Club :

Tout parent ou tuteur de gymnastes dûment inscrits au club Unigym Gatineau dans l'année gymnique courante (1er septembre au 31 août) et ayant acquitté l'ensemble des frais déterminés par le conseil d'administration.

Voir les Règlements Généraux disponibles sur le site Internet d'Unigym Gatineau pour plus de détails.

Inscription et cotisation

La cotisation annuelle des membres est fixée par le Conseil d'administration et est payable à la date et selon les modalités déterminées par ce dernier. Les inscriptions pour le programme compétitif ont lieu au mois d'août précédant chaque nouvelle saison. Tous les formulaires et paiements doivent être remis avant le 1^{er} septembre de chaque année pour être admissible aux cours.

Structure

Unigym Gatineau est un Club à but non lucratif sous la gouverne d'un conseil d'administration formé par des bénévoles. Tous les membres sont affiliés à Gymnastique Québec.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration (membres courants en [Annexe 1](#)) sont élus lors de l'assemblée générale annuelle qui a normalement lieu à la mi-novembre. Le rôle du conseil d'administration est de s'assurer que le Club fonctionne efficacement selon les politiques en place et de façon sécuritaire. Ils ont pour responsabilité de respecter le mandat du Club afin d'atteindre ses objectifs.

Pour plus d'information sur la composition du conseil d'administration ainsi que le fonctionnement, voir les règlements généraux qui sont disponibles sur le site Internet d'Unigym Gatineau.

Organigramme

L'organigramme fonctionnel est disponible à l'[Annexe 2](#).

Équipe d'entraîneurs (15 ans et plus)

Les entraîneurs du Club s'efforcent de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont certifiés par le *Programme national de certification des entraîneurs* (PNCE). Ils maintiennent leur niveau de compétence en participant régulièrement à des séances de perfectionnement. Les entraîneurs du Club adhèrent au code d'éthique tel que défini par l'*Association canadienne des entraîneurs*. Il est disponible sur leur site Internet : www.coach.ca.

Moniteurs (13-15 ans)

Un moniteur est un entraîneur en formation. Il offre un soutien aux entraîneurs pour la gestion des athlètes et de la palestre. Les tâches sont définies par le superviseur du programme. Les athlètes qui sont intéressés à devenir moniteurs doivent faire la demande au Chef de secteur.

COMMUNICATION

Pour nous joindre : Information à l'[Annexe 3](#).

Afin d'assurer une bonne communication entre le parent et l'entraîneur et un suivi de la progression de l'athlète, le Cahier de Suivi de l'entraînement sera rempli par l'entraîneur et le parent à la fin de chaque mois.

Pour rester à l'affût de toutes les autres informations et nouvelles, un bulletin d'information est envoyé tous les mois aux parents. Les autres méthodes que nous utilisons pour communiquer sont : site Internet (www.unigymgatineau.com) et la page Facebook et la page Instagram du Club ainsi que les babillards électroniques. Nous vous encourageons fortement de consulter les babillards et prendre connaissance des dernières communications ainsi que de parler à l'entraîneur. Nous vous demandons également de bien lire l'information dans le bulletin de nouvelles.

EN CAS DE QUESTION OU DIFFICULTÉ – CHAÎNE DE COMMUNICATION ET NIVEAU D'INTERVENTION

- 1) **Attendre 24 heures avant de commencer la communication**
- 2) Le courriel est la méthode privilégiée.
- 3) Prenez rendez-vous avec l'entraîneur de votre enfant (problème lors de l'entraînement, horaire des compétitions, etc.). Vous pouvez lui parler brièvement à la fin de l'entraînement ou fixer un rendez-vous avec lui.
- 4) Entraîneur-Chef (Gatineau) Chef de secteur (Gatineau, Aylmer, Buckingham et Hull) ou direction technique (Sport-Études) - prochain niveau d'intervention si vous avez tenté de régler le problème avec l'entraîneur et vous n'êtes pas satisfait du résultat.
- 5) La Directrice technique – prochain niveau d'intervention si vous n'avez pas la réponse souhaitée de l'Entraîneur-chef ou Chef de secteur.
- 6) La Directrice générale – prochain niveau d'intervention si vous n'avez pas la réponse souhaitée de la Directrice technique.
- 7) Si l'insatisfaction persiste, la personne peut déposer une plainte par écrit par l'entremise de la procédure de gestion de plaintes du Club (Voir [Annexe 4](#)).

Rendez-vous

Les rencontres entre parents et entraîneurs peuvent avoir lieu avant ou après un entraînement, **sur rendez-vous seulement. Les entraîneurs se réservent le droit de limiter la durée des rencontres.** Vous pouvez parler aux entraîneurs ou laisser un message au Club si vous désirez planifier une rencontre.

RÈGLEMENTS

Chaque athlète et chaque parent doit prendre connaissance et suivre les règles générales de la palestre ainsi que le code d'éthique et les engagements. ([Voir Annexes 5 et 6](#)).



HORAIRE D'ENTRAÎNEMENT

La période d'entraînement s'étend du début septembre à la fin août. Un horaire d'entraînement est distribué deux fois par année : l'horaire régulier (septembre à juin) en août et l'horaire d'été au mois d'avril. **Une présence de 7 à 8 semaines durant l'été selon le programme est requise afin de conserver sa place au programme compétitif.**

L'horaire d'entraînement doit être respecté. Il est impossible de se joindre à un autre groupe d'entraînement à moins d'une entente avec l'Entraîneur-chef (Gatineau) ou le Chef de secteur (Aylmer ou Masson-Angers ou Hull).

Plusieurs éléments sont considérés lors de la formation des groupes d'entraînement. Les groupes doivent respecter les ratios établis par le Club et l'assignation des entraîneurs dépend de leur qualification ainsi que de leur disponibilité. Les critères pour les changements et la constitution des groupes sont la catégorie, l'âge et la maturité, le potentiel, les mouvements maîtrisés, la performance ainsi que les objectifs de l'athlète et du parent.

PONCTUALITÉ ET PRÉSENCE

Nous demandons à tous les athlètes d'arriver à l'heure prévue aux pratiques et de quitter la palestre à la fin du cours.

Tout athlète qui doit quitter l'entraînement avant la fin doit avoir la permission d'un parent et doit en informer l'entraîneur au début de l'entraînement.

Tout athlète qui manque un entraînement doit justifier son absence avec son entraîneur le plus tôt possible. Si un athlète ne peut contacter son entraîneur pour l'informer de son absence, il peut laisser un message au Club.

POLITIQUE DE RETARD À LA FIN D'UN COURS OU ÉVÉNEMENT

Des frais de 5 \$ s'appliquent pour chaque 10 minutes de retard, payables directement à l'entraîneur présent.

Si un parent est en retard à la fin du cours de son enfant, il doit rémunérer l'entraîneur qui est resté avec son enfant. P. ex. : Le cours de l'enfant se termine à 20 h et le parent arrive à 20 h 30. Des frais de 15 \$ s'appliquent et doivent être remis à l'entraîneur présent.

TENUE VESTIMENTAIRE

Règlements pour tous

Lors de compétitions ou d'événements spéciaux, le maillot, le sac et le survêtement du Club sont obligatoires à moins d'avis contraire de la part de la Directrice technique. Les vêtements doivent être bien entretenus et la grandeur doit être appropriée pour la taille de l'athlète.

Les gymnastes sont responsables de leurs vêtements et accessoires d'entraînement au gymnase. Aucun vêtement ou accessoire ne doit être laissé à la traîne dans les palestres. Les vêtements doivent être rangés aux vestiaires ou dans les casiers.

Pour raison de sécurité, le port des bijoux est strictement interdit.

Filles

Pour l'entraînement, les filles doivent porter un maillot de gymnastique. Le port de cuissard noir est également permis*. Des maillots de gymnastique et des cuissards sont vendus à chacun des centres d'entraînement.

* Les entraîneurs peuvent limiter le port de cuissard selon leur discrétion pour mieux préparer les filles à une situation de compétition. Si une fille doit absolument porter un cuissard pour des raisons personnelles, nous lui demandons d'en parler directement à l'entraîneur.

Garçons

Les garçons doivent s'entraîner en costume de gymnastique pour homme consistant d'un singlet ou d'une camisole de sport et de shorts de sport et/ou fuseau. Il est interdit de s'entraîner torse nu à moins d'une autorisation de la direction.

ENGAGEMENT ATHLÈTES ET CODE D'ÉTHIQUE

Les entraîneurs travaillent constamment dans le but d'aider les athlètes à atteindre leurs objectifs. Les entraîneurs s'attendent à ce que les athlètes travaillent et s'entraînent sérieusement en tout temps. Nous nous attendons à ce que tous les athlètes démontrent une attitude positive et une bonne éthique sportive tout au long de l'année. ([Voir Annexe 6](#) – Code d'éthique et engagements)

POLITIQUE DE DISCIPLINE

1. Le Club se dote d'une philosophie éducative pour aider les entraîneurs à gérer les situations problématiques liées à la discipline, au comportement ou au code d'éthique et d'engagements.
2. Les athlètes doivent respecter le code de conduite ainsi que les règlements du Club. La non-conformité entraînera des mesures disciplinaires en lien avec la sévérité.
3. Les athlètes doivent répondre aux exigences de leur programme communiquées lors de l'inscription et lors des rencontres de parents au courant de l'année.
4. Si un athlète ne respecte pas les règlements ou les codes de conduite, un plan d'intervention sera établi et l'athlète sera en probation. Si le comportement continue :
Mesures disciplinaires (voir [Annexe 7](#))
 - 1^{er} avertissement : Verbal à l'enfant, doit modifier le comportement
 - 2^e avertissement : Retrait du groupe (demeure à l'intérieur de la palestre, maximum 10 minutes, durée en fonction de l'âge et de la situation)
 - 3^e avertissement : Suspension d'un entraînement
 - 4^e avertissement : Suspension d'une semaine
 - 5^e avertissement : Expulsion de l'équipe compétitive



Si un entraîneur doit imposer une mesure disciplinaire, les parents et la Directrice technique seront

toujours avisés (note à la maison pour le 1^{er} avertissement et appel pour le 2^e avertissement) et nous demandons leur collaboration pour la correction du comportement.

Si une suspension est imposée (3^e avertissement et plus), la Directrice technique ou le Chef de secteur communiquera avec les parents pour planifier une rencontre et établir un plan d'action pour la correction du comportement. Si le comportement persiste malgré tous les efforts, le dernier recours sera l'expulsion de l'athlète de l'équipe compétitive.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Lors de l'entraînement

L'athlète doit arriver prêt à l'entraînement à l'heure et avec la bonne tenue vestimentaire. Il doit être prêt physiquement et mentalement à l'entraînement et doit demeurer à l'écoute de son entraîneur. Il doit respecter les règlements de la palestre ainsi que le code de conduite. Si un athlète est blessé ou s'il a une incapacité qui lui empêche de participer pleinement à l'entraînement, il doit aviser son entraîneur immédiatement.

Si l'athlète éprouve un problème de santé ou autre qui peut avoir un impact sur son entraînement, il doit communiquer avec son entraîneur dès le début de l'entraînement afin qu'il puisse adapter l'entraînement de l'athlète en conséquence.

Lors d'une compétition

Les gymnastes doivent se soumettre aux règlements en vigueur lors de compétitions tels qu'établis par Gymnastique Québec (Politique, règlements et procédures disponibles au <http://www.gymqc.ca/documents-formulaires/documents>).

PRÉPARATION POUR UNE COMPÉTITION

Ce que je dois avoir avec moi

- Sac du Club
- Uniforme de compétition et frou-frou
- Gants, poignets et ruban adhésif
- Survêtement du Club
- Cheveux longs : Brosse à cheveux, élastiques et barrettes, gel ou fixatif et frou-frou
- Collation santé (fruits, légumes, barre granola, etc.)
- Bouteille d'eau
- Vaporisateur d'eau
- Magnésium



Comment je me prépare

- Je prépare mon sac la veille et je vérifie le tout avant de partir ;

- Je me réveille au moins une heure avant le départ pour ma compétition ou évaluation ;
- Je mange un bon repas une heure avant la compétition ou l'évaluation (essentiel) ;
- Je m'assure que mes cheveux sont bien attachés ;
- À l'arrivée au site de compétition, je vais directement au vestiaire pour ranger mon manteau et mes souliers. Je mets mon maillot de compétition et mon survêtement ;
- Une fois en survêtement, je vais sur le plateau d'échauffement rencontrer mon entraîneur et mon équipe. J'apporte mon sac de gym ;
- À l'heure d'arrivée de la compétition, je suis dans le gymnase prêt à débiter ;
- J'ai mon sourire et ma confiance avec moi.

Vêtements en compétition

- Les athlètes doivent porter les vêtements officiels du Club. Le Club se réserve le droit de faire acheter ou modifier les vêtements non-conformes ;
 - Le sac du Club est obligatoire et aucun autre sac ne sera permis ;
 - Lors d'une compétition de délégation, les athlètes doivent porter les vêtements prescrits ;
- Lors des Championnats québécois, les athlètes peuvent porter un maillot individuel approuvé avant l'achat par l'entraîneur pour respecter les normes telles qu'établies par Gymnastique Québec ;
- Le maillot d'échauffement officiel d'Unigym Gatineau peut être porté lors de la période d'échauffement.

Obligations liées à une participation en délégation

« voyage en équipe »

(UNIGYM, OUTAOUAIS, QUÉBEC OU CANADA)

- Le concept de délégation signifie qu'Unigym Gatineau assurera la gestion du transport, de l'hébergement, de l'inscription et de l'habillement de tous les participants à cette compétition ;
 - Tous les athlètes et entraîneurs de la délégation doivent obligatoirement voyager ensemble, selon le mode de transport privilégié. Toute dérogation à cette règle entraînerait un retrait de la délégation ;
 - Les athlètes sont pris en charge par leur entraîneur, le personnel d'encadrement du Club ou par la fédération dès le moment du départ jusqu'à celui de leur arrivée, et ce, 24 heures par jour ;
 - Un chaperon peut être assigné si l'horaire de la compétition ne permet pas la supervision des athlètes en tout temps. Les frais de voyage (transport, hébergement et repas) du chaperon seront séparés entre les athlètes participants ;
 - Les taux de remboursement (repas et km) seront ceux du Club en vigueur ;
- L'entraîneur sera présent avec ses athlètes pour les 3 repas, sauf s'il a d'autres athlètes en entraînement ou en compétition ;
 - Lors des activités spéciales, l'entraîneur sera présent avec les athlètes en tout temps ;
- Un athlète ne peut quitter la délégation et les parents ne peuvent en aucun cas retirer les athlètes de la délégation pour les emmener dormir avec eux ou pour faire une activité ;
 - Les parents, entraîneurs et chaperons qui ne sont pas membres officiels de la délégation ne peuvent pas se retrouver sur les aires d'entraînement ou de compétition sauf à titre de spectateurs ;
- La consommation de tabac, d'alcool ou drogue est interdite pour les athlètes. Toute dérogation à cette règle peut entraîner un renvoi immédiat et/ou la suspension de la compétition aux frais des parents ;
 - Il est en tout temps interdit pour un athlète de se retrouver dans la chambre d'un athlète de l'autre sexe ;
- Tous les athlètes doivent respecter le couvre-feu (heure à laquelle ils doivent être dans leur chambre) ;



- Pour tout problème ou imprévu, les parents doivent donner un numéro d'urgence aux entraîneurs. Si le contact d'urgence n'est pas disponible, l'entraîneur aura la responsabilité de prendre les décisions pour le parent ;
- Les parents doivent acquitter tous les frais reliés à la compétition/événement selon les dates prescrites par l'administration. Les parents sont responsables des frais de leur enfant incluant :
 - Transport (vol/train/location auto/autobus)
 - Vêtements d'équipe (survêtement, maillot ou singlet/shorts/fuseau)
 - Transport aller-retour aéroport/gare d'autobus ou de train
 - Transport local (location + essence ou taxi)
 - Frais de notaire (pour voyage à l'extérieur du pays)
 - Frais de délégation (Gymnastique Québec ou Canada)
 - Frais de déplacement et d'hébergement des entraîneurs
 - Frais de repas
 - Frais d'activités : des activités peuvent être planifiées en avance pour la délégation, les frais seront communiqués aux parents avant le départ.

Lors de l'organisation d'un voyage en délégation, une rencontre préparatoire aura lieu et les frais approximatifs seront communiqués aux parents. Les parents auront le choix de participer et devront confirmer leur participation par écrit avec le formulaire d'inscription accompagné d'un dépôt non remboursable.

Les frais d'annulation et les politiques de remboursement seront celles du comité ou fédération organisateur.

En cas de non-respect

Toute dérogation à ces règles entraînerait un retrait de la délégation et un retour à la maison aux frais des parents.

De plus, le non-respect de cette réglementation pourrait entraîner d'autres mesures disciplinaires ([Annexe 7](#)).

DIRECTIVES AUX PARENTS

Engagement

Les parents doivent lire le Manuel du Club et les Règlements Généraux afin de se familiariser avec la structure et l'organisation du Club. Les parents doivent lire et signer les comptes-rendus du progrès de leur(s) enfant(s). Ils doivent aussi assister aux réunions parents-entraîneurs.

Les parents sont responsables du transport de leurs enfants lors des entraînements et des compétitions.

Code de conduite pour les parents/tuteurs

Les parents sont responsables d'encourager et de soutenir les efforts de leurs enfants, peu importe la situation.

✓ **Évitez d'imposer vos ambitions à votre enfant**

Assurez-vous de connaître les objectifs et les ambitions de votre enfant et de ne pas lui imposer vos rêves.

✓ **Reconnaissez les craintes de votre enfant**

Il est normal pour un enfant d'éprouver des craintes face au développement de nouvelles compétences ou lors de compétitions. Rassurez votre enfant en lui expliquant que si son entraîneur ne croyait pas qu'il était prêt, il ne l'encouragerait pas à entreprendre cette nouvelle habileté ou à participer à cette compétition.

✓ **Laissez l'entraînement aux entraîneurs**

Vous avez inscrit votre enfant à des cours enseignés par un entraîneur formé et certifié. Ne minez pas cet entraîneur en tentant d'enseigner votre enfant entre les cours. Votre rôle est d'offrir du soutien, d'aimer et d'enlacer votre enfant inconditionnellement.

✓ **Respectez l'entraîneur de votre enfant**

L'entraîneur est l'expert en gymnastique. Ne critiquez pas son entraîneur devant lui ; ce geste s'ajoutera certainement aux distractions auxquelles il doit faire face lors de son entraînement. Vous devez aussi soutenir ses décisions.

✓ **Évitez de comparer votre enfant aux autres athlètes**

Rappelez-vous que votre enfant progressera à son propre rythme selon sa maturité physique et psychologique et son niveau d'habileté. Il existe plusieurs trajets et choix de catégories pour respecter l'évolution et les capacités de tous les athlètes.



✓ **Fixez des objectifs autres que de gagner**

Encouragez votre enfant à faire de son mieux. Fournir un effort réel sans prendre compte du résultat est beaucoup plus important que de gagner.

✓ **Fixez des objectifs réalistes**

La gymnastique représente bien plus que les Jeux olympiques ! La gymnastique enseigne tant de mérite tout en bâtissant l'estime de soi, des amitiés à vie et plus encore.

✓ **Restez à l'extérieur du gymnase lors des entraînements**

Vous représentez une distraction pour votre enfant ainsi que pour le groupe. Si vous désirez parler à l'entraîneur, contactez-le par courriel pour fixer une rencontre.

✓ **Il est strictement défendu de filmer durant les entraînements**

À moins d'une permission spéciale de la Directrice technique ou du Chef de secteur. Les entraîneurs sont responsables de l'apprentissage et des corrections. Si votre enfant a eu un nouveau mouvement et qu'il désire le montrer à toute la famille, l'entraîneur pourra accepter que vous filmiez votre enfant.



✓ **Assurez-vous que votre enfant a tout le matériel requis**

Pour l'entraînement et les compétitions : costumes, survêtement, gants, accessoires à cheveux, collations santé, etc.

✓ **Soyez positif lors des compétitions**

Si vous planifiez assister à une compétition, vous devriez encourager et applaudir les efforts de tous les athlètes, entraîneurs, juges et bénévoles.

✓ **Ne critiquez pas les juges**

Le jugement est complexe et les juges sont des professionnels formés. Personne n'est parfait, mais il va sans dire que les juges sont plus compétents que vous dans ce domaine.

✓ **Faites attention à votre comportement durant les compétitions**

Encouragez votre enfant, mais ne le dérangez pas. Vous devez vous rappeler que vous représentez aussi le Club. Vos comportements et commentaires peuvent donc avoir un impact sur la réputation et l'image d'Unigym Gatineau. Vous n'avez pas le droit d'intervenir auprès des juges et du comité organisateur. Ces tâches sont la responsabilité des entraîneurs. Vous ne devez pas communiquer avec Gymnastique Québec ou Gymnastique Canada ; ceci demeure la responsabilité du Club. Pour toute erreur de résultat des compétitions ou pour formuler une plainte, veuillez vous adresser à la Directrice technique ou au Chef de secteur.



En cas de non-respect du Code de conduite des parents/tuteurs

Toute dérogation à ce code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires.

Procédure :

1. Un rapport d'incident (voir l'[Annexe 11](#)) est rempli par l'entraîneur, le Chef de secteur ou la Directrice technique ;
2. La Directrice technique fera le suivi avec l'adulte en question et conservera le rapport d'incident pour la durée de l'inscription de l'athlète ;
3. Une lettre d'avertissement sera envoyée à l'adulte en question par courriel incluant la sanction s'il y a lieu dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt de l'incident.

Les sanctions sont :

1. Avertissement écrit ;
2. Suspension de l'entraînement ou de l'air de visionnement (1 semaine) ;
3. Suspension aux activités sociales ou compétitions.

Notez qu'il n'y aura aucune tolérance pour le harcèlement ou la violence verbale et/ou physique et lors d'une telle situation la personne sera suspendue ou expulsée pour une période déterminée ; d'une compétition, de la palestre, des bureaux et/ou des aires de visionnement. Un rapport de police peut également être déposé.

En cas de désaccord :

1. Le parent a 5 jours pour faire appel à l'avertissement ou la sanction à la direction générale (jay@unigymgatineau.com).
2. Un comité composé du DG et un membre du CA sera mis en place pour entendre les deux parties. Le comité a 14 jours ouvrables pour fixer une date de rencontre.
3. Le comité rendra la décision finale sur la sanction 5 jours après la date de rencontre.

Blessures

- Les entraîneurs doivent être informés de toute blessure ;
- Les parents ont la responsabilité de consulter un professionnel (médecin, physiothérapeute) pour toute blessure qui nuit à l'entraînement de l'athlète ;
- Les parents ont la responsabilité de faire le suivi nécessaire pour assurer le retour optimal de l'athlète

à l'entraînement ;

- Les entraîneurs peuvent travailler en collaboration avec les professionnels de la santé afin que l'athlète poursuive un entraînement modifié durant la guérison et ainsi permettre une réadaptation graduelle. L'entraîneur s'occupera de faire un plan d'entraînement modifié le cas échéant pour permettre à l'athlète de poursuivre son entraînement pendant la guérison.
- Les entraîneurs se réservent le droit de limiter l'entraînement d'un athlète en attendant la consultation d'un professionnel de la santé.
- Lorsqu'une blessure survient pendant un cours, un rapport d'accident est produit par l'entraîneur. Une réclamation peut être effectuée auprès de Gymnastique Québec pour les frais médicaux encourus. Voir l'[Annexe 10](#) pour la procédure et le formulaire à remplir.

Bénévolat

Unigym Gatineau encourage et reconnaît l'implication de ses membres dans la gestion et lors des activités du Club. Le bénévolat est une ressource essentielle pour assurer l'efficacité, la pérennité ainsi que le succès de tous nos événements.

Unigym Gatineau organise des compétitions de calibre régional, provincial, national et international sanctionnées par Gymnastique Québec et Gymnastique Canada. L'organisation de ces compétitions demande l'implication de beaucoup de bénévoles. Une attention particulière sera apportée à la formation et à l'encadrement des personnes qui participent bénévolement à la réalisation des activités d'Unigym Gatineau.

L'implication des membres contribue directement au financement des activités du Club et aide à maintenir des frais raisonnables d'inscription. Unigym Gatineau reconnaît que la contribution des membres est exigeante, mais elle est essentielle au bon fonctionnement du Club.

Campagnes de financement

Nos campagnes de financement nous permettent de diminuer les dépenses personnelles des athlètes, d'organiser des sorties et le gala de fin d'année et d'acheter de nouveaux équipements. Nous avons trois types de campagnes : au profit de l'athlète, au profit conjoint et au profit du Club.

Chaque athlète compétitif est grandement encouragé à participer aux campagnes de financement. Certaines campagnes sont obligatoires et les parents seront avisés en début d'année.

Toute campagne de financement doit être approuvée par le Club. Dans aucune instance un athlète est permis d'amasser des fonds en utilisant le nom du Club sans une autorisation écrite de la direction générale.

Suggestion de campagne

Si vous avez une idée de campagne de financement, n'hésitez pas à nous en faire part. Notez que les campagnes sont planifiées avant le début de la saison et nous avons des partenariats déjà établis avec certaines compagnies.

Commandite personnelle

Le Club est heureux de soutenir les efforts de nos athlètes dans leurs recherches de commandite

personnelle (lors d'une compétition spécifique de haut niveau ou de besoin financier). Nous pouvons préparer une lettre de soutien qui vous aidera à ramasser une somme pour votre cause. Vous pouvez communiquer avec la Directrice des Opérations et des communications au directriceoperations@unigymgatineau.com.

Comité parent (financement pour une activité spécifique)

Lors d'événements spéciaux, un comité de parent peut être créé pour trouver et organiser des activités de financement.

Politique d'affichage

Les babillards électroniques dans nos centres existent pour afficher des informations pertinentes au Club. Il est interdit d'afficher sur le babillard sans l'approbation de la direction générale. Si vous désirez afficher une annonce, veuillez communiquer avec la direction générale pour approbation : info@unigymgatineau.com.

Une page Facebook a aussi été créée pour la vente de maillots usagés : <https://www.facebook.com/groups/305325836311624/>.

COMPÉTITIONS

Participation aux compétitions

Tout gymnaste inscrit au programme compétitif doit participer aux compétitions selon le calendrier établi.

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser ou de limiter la participation d'un gymnaste à une compétition s'il juge que l'athlète n'est pas bien préparé.

Tout athlète absent d'une compétition sans raison valable court la possibilité de ne pas être éligible au programme compétitif l'année suivante.

Procédures de participation aux compétitions et camps

- L'inscription aux compétitions est automatique, sauf pour certaines invitations facultatives.
- L'inscription aux camps d'entraînements est facultative, mais les parents doivent confirmer la participation de leurs enfants avant la date limite ;
- Les compétitions/camps sont payés en avance par prélèvement automatique ou chèque au moment de la réception de la facture ;
- Les parents reçoivent un rappel avant chaque compétition, camp et événement pour indiquer la date, l'endroit, le coût de l'inscription et les autres frais applicables ainsi que la date limite pour le retrait d'un athlète ;
- Les gymnastes (parents) doivent acquitter tous les frais relatifs aux compétitions de finalités, camp et événement avant le délai prévu ;
- Les parents sont responsables de l'encadrement, de l'hébergement, des repas et des déplacements des gymnastes lors des compétitions/camps ;
- Les parents doivent s'assurer que leurs enfants respectent les horaires d'arrivées prévues pour toutes les compétitions. Si un enfant arrive après l'échauffement général, l'athlète ne pourra pas

participer à la compétition. Aucun remboursement ne sera accordé. Le gymnaste devient la responsabilité des parents dès la fin de la compétition. Des frais de retard pourront être appliqués si l'entraîneur doit attendre avec le gymnaste suite à la compétition ;

- Tout manquement de la part de gymnastes ou de parents pourrait entraîner le retrait de l'athlète ou de l'équipe pour la compétition ;
- Le Club peut offrir une sortie de délégation pour certains camps, le choix de participer à la délégation est à la discrétion des parents. Les frais seront séparés parmi les participants ;
- Tout athlète blessé ne pouvant participer à une compétition doit fournir au Club un billet du médecin justifiant la raison de son absence. S'il souhaite avoir un remboursement, cette note doit être remise à la Directrice technique avant la date limite, telle qu'établie par le comité organisateur (il est de la responsabilité du parent de communiquer avec la Directrice technique pour connaître les dates limites). Autrement, les frais de compétition ne sont pas remboursables pour les gymnastes blessés à moins de remboursement par le comité organisateur. Pour les compétitions organisées à l'interne, un remboursement complet sera donné au parent sur présentation d'un billet médical reçu au plus tard 5 jours suite à la tenue de l'événement.

Compétitions de finalité

Il se peut que votre enfant se classe pour une compétition de finalités (relatif à sa catégorie et ses performances).

Les parents recevront une note détaillant les frais, l'horaire et les détails des compétitions. Les frais doivent être acquittés avant le départ. Les athlètes seront automatiquement inscrits aux compétitions de finalités et le retrait est possible avec un billet médical avant la date limite du comité organisateur. Les compétitions de finalités sont inscrites dans le calendrier de compétitions.

SPÉCIFICATIONS : PROGRAMME SPORT-ÉTUDES ET CONCENTRATION SPORT

Lieu d'entraînement : Centre sportif de Gatineau

Définition du programme

« Être choisi pour faire partie du programme Sport-Études est un privilège unique et spécial. » Ce programme vise les jeunes qui ont un talent sportif reconnu par une fédération et qui visent l'excellence sportive. Ce programme permet aux élèves de concilier l'apprentissage d'une discipline sportive et leurs études afin d'atteindre l'excellence dans les deux sphères. Vous comprendrez que certaines attentes et responsabilités se rattachent à votre admission au sein de ce programme.

Objectifs

Les objectifs des programmes Sport-Études et concentration sport offerts à Unigym Gatineau sont :

1. De permettre aux athlètes de niveau provincial, national et international plus d'heures d'entraînement.
2. De favoriser le développement de votre carrière sportive tout en assurant la poursuite de vos apprentissages académiques.

3. Ce programme s'adresse aux athlètes qui désirent réussir autant sur le plan sportif que sur le plan académique.
4. Meilleure conciliation entraînement, études et famille en offrant un horaire d'entraînement en après-midi. Cette plage horaire permet aux athlètes de souper en famille et d'avoir du temps en soirée pour étudier et de se coucher tôt.
5. L'opportunité aux gymnastes sélectionnés de représenter leur Club, ville, province ou pays en gymnastique.

Critères

Les athlètes identifiés par le programme comme candidats/candidates pour les groupes Sport-Études et concentration sport seront évalués sur la base des critères suivants.

1. Possibilité de bien représenter Unigym Gatineau lors de la prochaine année gymnique.
2. Disponibilité de l'école :
 - Certains programmes sont contingentés
 - Les athlètes doivent maintenir un rendement académique exemplaire
3. Disponibilité des groupes gymniques et entraîneurs.
4. Niveau d'habiletés et capacité d'apprentissage gymnique. Chaque athlète doit faire une évolution constante.
5. Performance antérieure gymnique lors de compétitions et entraînement.
6. Doit avoir le comportement et l'attitude recherchés :
 - Mature
 - Responsable
 - Autonome
 - Bon esprit sportif
7. Doit avoir une excellente éthique de travail :
 - Présence aux cours
 - Participation aux événements
 - Vacances d'été : un maximum de 2 semaines
 - Saines habitudes alimentaires
 - Engagement des parents (financier et dévouement)
 - Suivi de blessure (psychologique et physique)
8. Doit avoir l'aptitude physique et psychologique nécessaire pour les heures et le niveau d'entraînement requis.
9. Doit faire les heures d'entraînement requis :
 - 20-25 heures semaine (Gymnastique – niveau secondaire)
 - 16-25 heures semaine (Gymnastique – niveau primaire)
 - 15 heures (Trampoline)
10. Doit se soumettre aux engagements suivants :
 - Frais de cotisation
 - o En cas de blessure grave, un minimum de 15 heures par mois doit être maintenu et payé.
 - Frais de transport annuel (non remboursable et obligatoire)
 - Frais de compétitions et camps d'entraînement
 - Engagement bénévole
 - Participation aux activités

Écoles partenaires

Sport-Études (secondaire 1 à 5)

École	Exigences gymniques minimales*			Année scolaire
	GAF	GAM	STR	
Mont-Bleu (Hull)	Sec 1 : JO 7	Niveau 2	N/A	Secondaire 1-5
Nicolas-Gatineau	Sec 2-5 : JO 8	Niveau 2	N/A	Secondaire 1-5

*Comme le programme est reconnu par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, les gymnastes dans ce programme doivent être dans le **niveau gymnique minimal**.

Concentration sport (primaire)

École	Exigences gymniques **			Année scolaire
	GAF	GAM	STR	
Nicolas Gatineau <i>5^e et 6^e année</i>	JO 6-7	Niveau 2	N/A	5 ^e et 6 ^e année
Du Dôme <i>5^e et 6^e année</i>	JO 6-7	Niveau 2	N/A	5 ^e et 6 ^e année
Autres* <i>primaire</i>	Défi 4+	Niveau 2	Liste excellence-élite-relève	

*Des arrangements peuvent exister avec certaines écoles ou des élèves-école maison pour le volet concentration sport, sujet à l'approbation gymnique

** La catégorie demandée est celle qui sera compétitionnée au cours de l'année suivante

Comment faire une demande ?

- 1) Recommandation de l'entraîneur avec approbation du Chef de secteur et de la Directrice technique.
- 2) Les gymnastes intéressés à ce programme doivent avoir un bon niveau **académique** (vous devez entrer en communication avec la Directrice technique pour obtenir le formulaire d'inscription) et **gymnique** (selon la demande et les places disponibles, une audition gymnique aura lieu en octobre et en février).
- 3) Le choix des athlètes pour les programmes concentration sport et Sport-Études est à l'entière discrétion de la Directrice technique et de l'Entraîneur-chef en considérant les critères énumérés précédemment et la composition des groupes gymniques pour la saison ainsi que la disponibilité de nos entraîneurs.

Obligations des athlètes

Évaluation scolaire (écoles Nicolas-Gatineau et Mont-Bleu)

Les athlètes du programme Sport-Études sont évalués par les entraîneurs et une note est soumise à l'école pour le bulletin scolaire. L'évaluation se base sur le niveau gymnique, l'assiduité, la participation aux entraînements, les performances en compétitions et l'effort (travail).

Transport

Le Club coordonne le transport pour les athlètes inscrits aux écoles du Dôme, Mont-Bleu et Nicolas-Gatineau. Le service de transport est obligatoire et fait partie de l'engagement Sport-Études et du contrat annuel. Le montant complet des frais de transport est non-remboursable une fois l'année commencée, mais peut être séparé en versements mensuels.

Équipe de soutien intégré

Unigym Gatineau a pris la décision d'engager un professionnel de la condition physique qui établit des programmes d'entraînement afin de constamment améliorer les qualités physiques ainsi que diminuer le risque de blessures de nos athlètes.

Maintien du statut et raisons d'expulsion

Faire partie du programme Sport-Études est un privilège et non un droit. Le statut Sport-Études n'est pas garanti, donc l'athlète doit continuer d'adhérer aux critères du programme chaque année. En cas de difficulté, la politique de discipline sera entamée. Si la situation ne se règle pas malgré un plan d'intervention, l'athlète sera expulsé du programme Sport-Études à la fin de l'année scolaire et une place au sein d'un groupe de soir vous sera attribuée selon la disponibilité.

SPÉCIFICATIONS : PROGRAMME OPTION-SPORT (MASSON-ANGERS)

Information et critères d'admissibilité

1. Lieu : Unigym Gatineau, Palestre de Masson-Angers (75, chemin de Montréal Est)
2. Catégorie : R3 et plus
3. Personnalité recherchée : Mature, responsable et autonome
4. Éthique d'entraînement :
 - Présence aux cours
 - Vacances d'été : un maximum de 2 semaines
 - Participation aux événements
 - Nutrition
 - Engagement des parents
 - Suivi des blessures
 - Respect du code d'éthique
5. Aptitudes physiques (résultat positif) :
 - Test physique d'Unigym
 - Test physique ESGH
6. Aptitudes scolaires
 - Rendement académique en 6^e et recommandation du professeur
 - Décision de ESHG
7. Heures d'entraînement :
 - Régional : 10h et plus par semaine
 - Provincial : 12h ou plus par semaine
8. Frais et engagement
 - Frais de cotisation
 - Frais de transport annuel (non-remboursable et obligatoire)
 - Frais de compétitions et camps d'entraînement

- Frais d'accessoires liés à la gymnastique (maillot, gants, survêtement...)
 - Engagement bénévole
 - Participation aux activités
9. Programme MELS
- Volet gymnastique devient les cours d'éducation physique noté au bulletin selon les critères du programme MELS
10. Places disponibles
- Les places disponibles sont variables selon les années
 - 16 places au total sont disponibles pour tous les niveaux
- Ententes spéciales (concentration sport, niveau primaire)**
- Tous les critères mentionnés ci-dessus, exceptés ceux concernant la ESHG et le MELS
 - Résidents de la CSCV
 - Gymnastes en 4^e, 5^e, 6^e année qui aspire au programme provincial
 - Sur invitation seulement (identifié par le Chef de secteur)
 - 1 ou 2 entraînements avec le groupe Option-sport
 - Ré-évaluation en février

CONTRAT

Frais et heures d'entraînement

Les frais et heures d'entraînement relatifs à votre secteur sont disponibles via votre Chef de secteur ou la Directrice des opérations et des communications.

Généralités d'inscription

1. À l'inscription, les membres devront payer les frais annuels i) par prélèvement au compte bancaire ; ii) par prélèvement automatique sur la carte de crédit ; iii) par série de **douze (12) chèques postdatés** au 20 de chaque mois, de septembre à août, payable à l'ordre de *Unigym Gatineau*.
2. L'inscription aux compétitions est automatique. Une facture vous sera envoyée par courriel et vous devrez effectuer votre paiement avant la date limite.
3. Les frais annuels couvrent l'entraînement de septembre à août. Les journées fériées et les congés sont inscrits sur le calendrier annuel du Club.
4. Des frais supplémentaires pour l'entraînement d'été seront applicables seulement s'il y a une augmentation des heures d'entraînement. Pour les athlètes inscrits au camp de jour, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés pour les semaines de camp de jour fréquentées. Les autres semaines seront facturées.
5. Des frais administratifs de 25\$ seront exigés pour un chèque retourné, un arrêt de paiement ou un prélèvement automatique sans provision. Dans le cas d'un paiement pour frais de cotisation, le paiement complet ajouté des frais administratifs supplémentaires devra être effectué dans les deux semaines suivant l'avis donné par le Club, sans quoi l'accès à la palestre sera refusé au gymnaste.

6. Les frais d'affiliation à Gymnastique Québec sont obligatoires pour tous les groupes compétitifs et sont non remboursables. **Le paiement est dû au 20 octobre de chaque année.**
7. En cas de blessure, il est attendu que l'athlète poursuive son entraînement (dans la mesure du possible) pour assurer la meilleure continuité possible :
 - a. Dans le cas d'une blessure (entorse, fracture), l'athlète peut poursuivre l'entraînement.
 - b. L'entraîneur est responsable d'établir un plan d'entraînement adapté à l'athlète blessé afin de d'assurer l'intégration dans ses heures d'entraînements habituels.
 - c. Tout athlète blessé doit consulter un physiothérapeute. Une collaboration est obligatoire entre le professionnel de la santé et l'entraîneur afin d'optimiser le retour à la compétition.
 - d. Le Club peut refuser le retour à l'entraînement sans consultation médicale.
 - e. Si un athlète ne peut pas s'entraîner **du tout** (commotion, séjour à l'hôpital, etc.), le Club va évaluer la possibilité de faire un arrêt de paiement temporaire. Le parent doit obligatoirement rencontrer la direction technique ou le Chef de secteur et faire une demande d'arrêt temporaire incluant une pièce justificative (billet du médecin). L'administration communiquera avec les parents afin de faire un arrangement (voir [Annexe 8](#)).

Abandon du programme compétitif

L'inscription au programme compétitif est pour une saison entière, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Veuillez noter que nos entraîneurs sont embauchés pour toute l'année. Le remplacement en cours de saison d'un athlète dans une équipe compétitive est très difficile, et parfois même impossible dépendamment du niveau. Des frais sont applicables pour toute annulation en cours d'année.

- 1) Voir [Annexe 9](#) pour le formulaire. Le parent doit le remplir et l'envoyer au Chef de secteur par courriel. L'inscription au programme compétitif sera considérée comme annulée la date de la réception du courriel.
 - Gatineau : gatineau@unigymgatineau.com
 - Hull : hull@unigymgatineau.com
 - Aylmer : aylmer@unigymgatineau.com
 - Masson-Angers : masson-angers@unigymgatineau.com
- 2) Le/la Chef de secteur remet le formulaire par courriel à la comptabilité au comptabilite@unigymgatineau.com avec la Directrice technique en cc.
- 3) La comptabilité envoie un courriel au parent pour confirmer l'abandon (voir modèle) en mettant le/la Chef de secteur et la Directrice technique en cc.
- 4) Un remboursement de 50% de la cotisation mensuelle sera alloué pour un cours annulé avant le 15^e jour du mois courant. Des frais administratifs de 25\$ pour abandon seront retenus.

Dans des circonstances exceptionnelles (tempête, panne d'électricité, fermeture de l'édifice, etc.) ou pour l'organisation d'événements, le Club se réserve le droit d'annuler des cours sans remboursement.

Frais camps de jour

Le Club offre un tarif préférentiel aux athlètes affiliés au niveau compétitif* pour les camps de jour. Sujet à disponibilités, les places sont limitées et suivre les procédures d'inscriptions sur notre site web.

Camp de mars :	Rabais applicable de 11\$/jour (7h-17h30)
Camp d'été :	Rabais applicable de 44\$/semaine 4 jours (7h-17h30)
	Rabais applicable de 55\$/semaine 5 jours (7h-17h30)

Vêtements de compétition

Tous les vêtements de compétition sont obligatoires à moins d'avis contraire.

Coûts des compétitions et autres coûts

Voir la feuille de tarification de l'année en cours.

Calendrier

Le calendrier annuel est distribué lors de l'inscription et est disponible en tout temps sur le site Web du Club www.unigymgatineau.com.

Les modifications au calendrier annuel sont annoncées avec le plus de préavis possible par courriel.

POLITIQUES ET PROCÉDURES FINANCIÈRES

Politique de tarification

Les tarifs sont révisés au début de chaque année. Un rabais familial est applicable pour les frères et sœurs de la même familles inscrits au programme compétitif. Une réduction de 20% s'appliquera sur la cotisation la moins élevée pour les 2^e enfants et subséquents de la même famille.

Transfert du récréatif au compétitif

Les gymnastes qui transfèrent du secteur récréatif au secteur compétitif pendant qu'une session est en cours seront crédités un montant équivalent au nombre de cours restants du secteur récréatif.

Retrait temporaire pour blessure

Tout retrait ou abandon autorisé préalablement pour le Chef de secteur et la Directrice technique d'une durée de 4 semaines consécutives et plus pourra faire l'objet d'une cessation de paiement des cotisations jusqu'au retour du gymnaste à l'entraînement. Exemple de motif acceptable : blessure grave (commotion), hospitalisation ou maladie. Le demande de retrait temporaire avec billet médical doit être reçue dans un délai de 5 jours suivant le début du congé ([Annexe 8](#))

Paiement sans provision

Il y aura des frais de 25\$ pour les chèques sans provision. Le Club se réserve le droit de demander que le paiement soit fait en argent comptant. Le remboursement au Club de ces frais impayés doit être fait dans les 10 jours ouvrables suivants l'envoi de l'avis par la poste. Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai prescrit, l'entraînement de l'athlète sera suspendu jusqu'au paiement des frais.

Politique de retard

Tout retard de paiement de cotisation sera traité de la façon suivante :

- Des frais administratifs de 25\$ s'appliqueront pour tous les paiements reçus en retard.
- Le gymnaste recevra un état de compte pour rappeler le paiement avec une demande de paiement dans les 10 jours ouvrables suivants.
- Si le paiement n'a pas été effectuée dans le délai prescrit, l'entraînement de l'athlète sera suspendu jusqu'au paiement des frais.

Affiliation à Gymnastique Québec

L'affiliation d'un gymnaste à Gymnastique Québec (GQ) doit se faire au moment où il débute sa participation au secteur compétitif. Cette affiliation se fait une fois par année (septembre à août) et elle permet la participation des gymnastes aux compétitions sanctionnées. Elle comprend également le programme d'assurance de la FGQ pour les gymnastes. Cette assurance permet le remboursement de certains frais encourus pour des blessures qui pourraient survenir au moment où votre enfant participe à une activité gymnique approuvée. Il faut noter que ces frais sont établis chaque année par GQ et varient selon les programmes et le moment d'inscription.

Les documents d'assurance sont disponibles en tout temps à l'administration. En cas de blessure, le Club envoie un rapport d'accident à GQ et le parent doit faire remplir le document de déclaration par le médecin traitant.

Frais pour danse, musique et chorégraphie

Afin de développer l'expression corporelle et artistique des gymnastes, le Club peut incorporer des cours de ballet/danse à sa programmation. Selon les honoraires du spécialiste en danse disponibles, le Club peut facturer un supplément pour ces cours.

Pour les gymnastes (en gymnastique artistique), des frais seront applicables lors du changement de chorégraphie, normalement tous les deux ans. Les musiques sont des locations et demeurent la propriété du Club. Des frais additionnels sont exigés pour les chorégraphies. Le Club fournit une liste de spécialistes approuvés avec le taux demandé aux parents au début de l'été. Un temps de palestre sera accordé aux chorégraphes inscrits sur cette liste. Si vous désirez proposer un autre spécialiste il/elle doit être approuvé/e par la Directrice technique. Les frais varient selon le niveau d'expertise du chorégraphe choisi. Les frais de chorégraphie doivent être payés directement au chorégraphe.

Perte ou vol

Unigym Gatineau se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet laissé au vestiaire ou dans la palestre. Si un athlète entre avec des bijoux et que les parents ne sont pas disponibles pour les récupérer et que l'athlète n'a pas d'endroit personnel où les ranger, ils seront remis au superviseur et le parent est responsable de récupérer les bijoux à la fin du cours de son enfant. À défaut, ils seront placés dans nos objets perdus, mais le Club n'est pas responsable de ceux-ci.

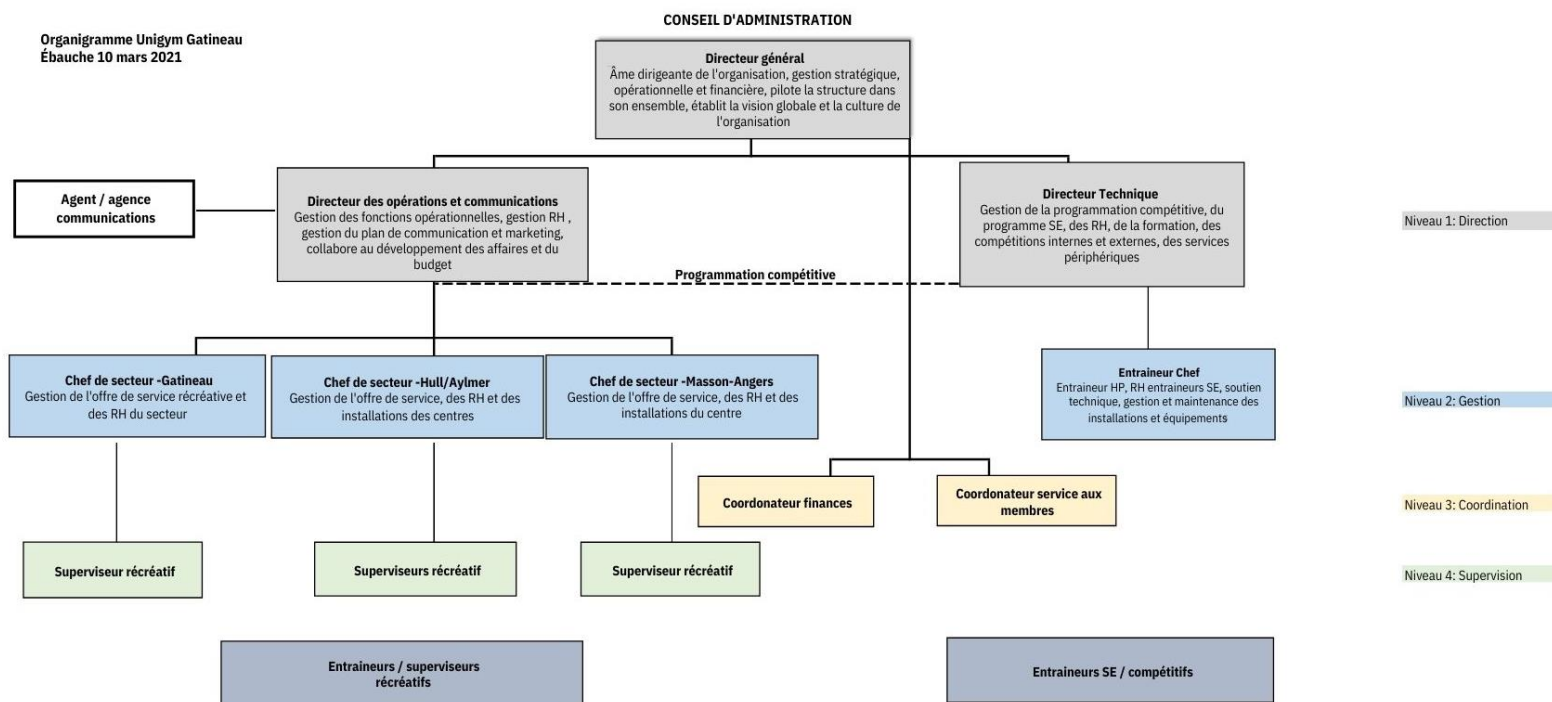
ANNEXE 1
CONSEIL D'ADMINISTRATION (jusqu'en novembre 2023)

Présidence :	Chantal St-Cyr
Vice-présidence :	Pascal Croteau
Trésorière :	Roxanne Brochu
Secrétaire :	Ramona Dumitrache
Administrateur :	Jean Dion
Administrateur :	Éric Gosselin
Administratrice :	Caroline Chouinard
Administratrice :	Véronique Plouffe
Administratrice :	Anne-Marie Bard

Représentants Ville de Gatineau :
Solange Casavecchia

ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Organigramme Unigym Gatineau
Ébauche 10 mars 2021



ANNEXE 3 - POUR NOUS JOINDRE

Nos centres

Gatineau Siège social Unigym Gatineau 850, boul. de la Gappe, bureau 178 Gatineau (Québec) J8T 0B4	Directrice générale : Jacynthe Harper ✉ jay@unigymgatineau.com ☎ 819 243-2575, poste 203 📱 819 921-5277 Conseiller : Jean-Paul Caron ✉ jpcaron@unigymgatineau.com 📱 819 968-7199 Directrice Technique : Marie-Ève Poitras ✉ directricetechnique@unigymgatineau.com ☎ 819 243-2575, poste 202 📱 819 635-8306 Directrice des opérations et des communications : Marie-France St-Jean ✉ directriceoperations@unigymgatineau.com ☎ 819 243-2575, poste 201 📱 819 635-8075 Chef de secteur : Élyse Normand et Anic Bellerose ✉ gatineau@unigymgatineau.com ✉ gatineaucompetitif@unigymgatineau.com ☎ 819 243-2575, poste 204 Entraîneur-chef Dave Fallon ✉ dave@unigymgatineau.com 📱 819 921-0227
Aylmer École secondaire Grande-Rivière (Palestre, entrée à droite de l'école) 100, rue Broad Gatineau (Québec) J9H 6A9	Chef de secteur : Myriane Thériault et Maude Laflamme ✉ aylmer@unigymgatineau.com ☎ 819 685-0133
Masson-Angers 75, chemin de Montréal Est Gatineau (Québec) J8M 1K3	Chef de secteur : Alexandre Rémy et Carolanne Morin ✉ masson-angers@unigymgatineau.com ☎ 819 617-1789
Hull 183, chemin Freeman Gatineau (Québec) J8Z 2A7	Chef de secteur : Ganaëlle Brunet et Véronique Lorain ✉ hull@unigymgatineau.com ☎ 819 778-3879

ADMINISTRATION

Siège social – Centre Sportif de Gatineau

Coordonnatrice service aux membres Antoinette Tambakopoulos	 info@unigymgatineau.com  819 243-2575, poste 200
Coordonnatrice des finances Marie-Ève Houle	 comptabilite@unigymgatineau.com  819 243-2575, poste 206
Agente des communications Andréanne Lacasse	 communications@unigymgatineau.com

ANNEXE 4 - FORMULAIRE DE PLAINTE

Date : _____

Plaignant : _____

Nom de l'athlète : _____ Groupe : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Secteur (encercler) : Gatineau | Hull | Aylmer | Masson-Angers

Formulation détaillée de la plainte :

Réservé à l'administration

Plainte reçue par : _____ Date : _____

Est-ce une plainte récidive ? Oui Non Si oui, indiquer la date : _____

Remis (pour action) : _____

Action prise :

Suivi nécessaire : Oui Non

ANNEXE 5

RÈGLES GÉNÉRALES DE LA PALESTRE

GENERAL RULES OF THE GYM

-  **Aucun parent n'est admis dans le gymnase (à l'exception d'un parent par enfant pour le cours des fourmis)**
No parent is permitted in the gym (except one parent per child for the Ants class)
-  **Tous ont droit au respect : athlètes, entraîneurs, parents et tout autre intervenant**
Everyone is entitled to respect: athletes, coaches, parents and anyone else intervening
-  **Ne sont pas tolérés : le langage vulgaire, le comportement violent et l'intimidation**
Will not be tolerated: offensive language, violent behaviour and intimidation
-  **Aucune nourriture n'est permise dans le gymnase**
No food is allowed in the gym
-  **Les participants doivent attendre leur entraîneur à l'extérieur du gymnase avant le début des cours**
Participants must wait for their coaches outside the gym before the start of their training
-  **L'équipement doit être respecté et rangé à la fin de chaque cours**
Equipment must be respected and put back at his place at the end of each class
-  **Utiliser l'équipement que sous la supervision d'un entraîneur**
Only use the equipment under the supervision of a coach
-  **Les cheveux longs doivent être attachés, les vêtements doivent être adéquats à la pratique d'une activité physique et les bijoux sont interdits**
Long hair must be tied, clothing must be adequate for the practice of physical activities and jewelry is prohibited
-  **Aucun téléphone cellulaire n'est accepté dans le gymnase**
Cellular phones are not accepted in the gym
-  **S.v.p vous référer aux règlements spécifiques concernant le trampoline, les fosses avec cubes et le Tumbl Track™**
Please refer to the specific safety rules concerning trampoline, pits and Tumbl Track™
-  **Les participants doivent suivre les consignes des entraîneurs**
Participants must follow coaches' instructions
-  **Il est interdit de filmer ou prendre des photos sans le consentement écrit de la direction et du Centre sportif**
It is strictly forbidden to film or take pictures without written consent from the direction and from the Sport Centre
-  **Les athlètes doivent porter un maillot d'entraînement ou un t-shirt en tout temps**
Athletes must wear a training suit or a t-shirt at all times

**UNIGYM**
GATINEAU

Toute infraction à ces règles peut engendrer des conséquences telles que : refus à l'accès au gymnase, suspension ou renvoi

Any violation of these rules could lead to consequences such as: denial of access to the gym, suspension or dismissal

ANNEXE 6 - CODE D'ÉTHIQUE ET D'ENGAGEMENT



Code d'éthique

PARENTS

- ✓ Respecter les employés, juges, administrateurs, bénévoles et leurs décisions
- ✓ Ne pas intervenir dans l'entraînement ou lors de la compétition de son enfant ni dans l'apprentissage et sa pratique de la gymnastique
- ✓ Encourager son enfant à pratiquer la gymnastique pour le plaisir, l'important est de participer et non de gagner
- ✓ Reconnaître et respecter les peurs et les limites de son enfant
- ✓ Encourager les enfants au respect de l'esprit sportif, des règles du sport et de celles du club
- ✓ Applaudir les efforts du club de son enfant comme des autres clubs pour encourager la franche camaraderie
- ✓ Faire son possible pour amener son enfant à l'heure à ses cours et aviser l'entraîneur le plus rapidement possible si son enfant ne sera pas présent

ENTRAÎNEURS et EMPLOYÉS

- ✓ Respecter et promouvoir la philosophie du club
- ✓ Promouvoir le travail d'équipe
- ✓ Assurer la sécurité des gymnastes avant tout
- ✓ Respecter et encourager chaque athlète
- ✓ Respecter les décisions des administrateurs
- ✓ Respecter la confidentialité des informations qui lui sont confiées

ADMINISTRATEURS

- ✓ Agir dans le meilleur intérêt de ses membres
- ✓ Promouvoir les différents éléments de la planification stratégique
- ✓ Comprendre les rôles et responsabilités qui sont inhérentes à la fonction d'administrateur
- ✓ Exercer son pouvoir décisionnel sans intérêt personnel, pour l'amélioration du club
- ✓ Assumer solidairement la responsabilité des décisions prises par le Conseil d'administration
- ✓ Respecter la confidentialité des informations qui lui sont confiées

Engagements

ATHLÈTES

- ✓ Pratiquer la gymnastique dans la collégialité et démontrer un esprit d'équipe
- ✓ Avoir le goût de relever de nouveaux défis
- ✓ Travailler les éléments de son programme de gymnastique afin d'être compétitif dans sa catégorie
- ✓ Prendre connaissance de ses points à améliorer et voir à son développement
- ✓ Être assidu et diligent dans l'exécution de son programme d'entraînement
- ✓ S'efforcer de fournir le meilleur de lui-même à chaque entraînement
- ✓ Être persévérant et faire preuve de courage
- ✓ Je dois manger correctement et dormir suffisamment pour être en mesure de compléter mon entraînement
- ✓ Un gymnaste est un gymnaste 24 h sur 24

UNIGYM GATINEAU

- ✓ Créer le meilleur environnement possible, pour la sécurité, le plaisir et le bon développement des athlètes
- ✓ Offrir une équipe d'entraîneurs qualifiés et compétents
- ✓ Offrir des entraînements de qualité permettant aux athlètes de se démarquer sur les plans provincial, national et international
- ✓ Respecter le développement personnel de chaque athlète tout en favorisant l'atteinte de son plein potentiel
- ✓ Favoriser l'estime de soi, le bien-être et la santé physique et mentale
- ✓ Tenir compte des valeurs de chaque athlète et sa réussite scolaire
- ✓ Susciter le goût de la gymnastique et le plaisir de la pratique et favoriser des expériences de vie positives et motivantes

ANNEXE 7 - MESURES DISCIPLINAIRES

La mesure disciplinaire imposée sera proportionnelle au manquement de l'athlète et au nombre de récidives.

- 1^{er} avertissement : Verbal à l'enfant – doit modifier le comportement
- 2^e avertissement : Retrait du groupe (demeure à l'intérieur de la palestre – maximum 10 minutes, en fonction de l'âge et de la situation)
- 3^e avertissement : Suspension d'un entraînement
- 4^e avertissement : suspension d'une semaine
- 5^e avertissement : expulsion de l'équipe compétitive

Si un entraîneur doit imposer une mesure disciplinaire, les parents et la Directrice technique seront toujours avisés (note à la maison pour le 1^{er} avertissement et appel pour le 2^e avertissement) et nous demandons leur collaboration pour la correction du comportement.

Si une suspension est imposée (3^e avertissement et plus), la Directrice technique ou le Chef de secteur communiquera avec les parents pour planifier une rencontre et établir un plan d'action pour la correction du comportement. Si le comportement persiste malgré tous les efforts, le dernier recours sera l'expulsion de l'athlète de l'équipe compétitive.

La liste des infractions ci-dessous n'est pas limitative. Elle présente des exemples où l'application de mesures disciplinaires s'impose :

- Assiduité ou ponctualité
- Insubordination
- Comportement destructeur
- Manque de loyauté
- Mauvaise conduite
- Vol ou vandalisme
- Non-respect du code d'éthique

En cas de violence ou de harcèlement verbal et physique, les mesures disciplinaires seront décidées comme suit : suspension immédiate (entraînement ou compétition) et possibilité de suspension ou expulsion de l'équipe compétitive selon la situation.

ANNEXE 8 - FORMULAIRE DE RETRAIT TEMPORAIRE POUR BLESSURE

Le retrait doit être pour un minimum de quatre (4) semaines consécutives et doit être justifié par un billet médical dans un délai de 5 jours suivant le début du congé.

Date de début du retrait : _____ Durée du retrait : _____

- ☐ Gymnastique artistique féminine (GAF)
☐ Gymnastique artistique masculine (GAM)
☐ Sports de trampoline (STR)

Nom de l'athlète : _____ Secteur : _____

Groupe (entraîneur et catégorie) : _____

Raison du retrait :

Signature du responsable : _____ Date : _____

Cette section est réservée à l'administration

Reçu par : _____ Date : _____

Mode de paiement : ☐ Prélèvements automatiques ☐ Chèques

Décision et action :

Signature : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

ANNEXE 9 – FORMULAIRE D'ABANDON PROGRAMME COMPÉTITIF

Remplir et envoyer par courriel à votre Chef de secteur. L'inscription au programme compétitif sera considérée comme annulée la date de la réception du courriel.

Date de l'abandon : _____

Abandon du programme :

- ☐ Gymnastique artistique féminine (GAF)
☐ Gymnastique artistique masculine (GAM)
☐ Sports de trampoline (STR)

Nom de l'athlète : _____ Secteur : _____

Groupe (entraîneur et catégorie) : _____

Raison de l'abandon :

Signature du responsable : _____ Date : _____

Cette section est réservée à l'administration

Reçu par : _____ Date : _____

Mode de paiement : ☐ Prélèvements automatiques ☐ Chèques

Décision et action :

Signature : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

ANNEXE 10 – PROCÉDURE DE RÉCLAMATION À GYMNASTIQUE QUÉBÉC

La marche à suivre du parent (requérant) varie selon que le parent possède ou non une assurance personnelle :

Si le requérant **n'est pas assuré** :

- 1- Remplir le formulaire de [réclamation d'assurance-accidents](#) et le faire remplir par le médecin et/ou le dentiste ;
- 2- Joindre la recommandation du médecin pour un traitement paramédical et la/les facture(s) pour un traitement paramédical et/ou le transport ambulancier, s'il y a lieu.

Envoyer une copie de tous ces documents et pièces justificatives à Cindy Côté-Montaigne, agente des services aux membres, par courriel ccmontaigne@gymqc.ca.

Si le requérant détient une assurance personnelle, il doit en premier lieu faire la réclamation auprès de celle-ci. Lorsque le maximum de réclamations aura été atteint, alors il pourra faire une demande à GymQc:

- 1- Remplir le formulaire de [réclamation d'assurance-accidents](#) et le faire remplir par le médecin et/ou le dentiste ;
- 2- Joindre la recommandation du médecin pour un traitement paramédical et la/les facture(s) pour un traitement paramédical et/ou le transport ambulancier, s'il y a lieu ;
- 3- Joindre le relevé de remboursement de votre assureur.

Envoyer une copie de tous ces documents et pièces justificatives à Cindy Côté-Montaigne, agente des services aux membres, par courriel ccmontaigne@gymqc.ca.

Lorsque toutes ces étapes sont complétées, c'est la compagnie d'assurances CHUBB qui traitera le dossier directement avec le demandeur. Nous tenons à préciser que toutes les décisions relatives aux prestations accordées au demandeur ne relèvent d'aucune façon de Gymnastique Québec, mais bien de la compagnie d'assurances CHUBB.

**ANNEXE 11 – RAPPORT D'INCIDENT (MANQUEMENT AU
CODE D'ÉTHIQUE OU RÈGLEMENTS DES PARENTS)**

Nom de l'adulte : _____ Athlètes associés : _____

Détails de

l'incident : _____

Nom du demandeur : _____ Date : _____

À remplir par la Directrice technique

Comportement problématique :

☐ 1^{re} offense

☐ 2^e offense

☐ 3^e offense

Sanction :

☐ Avertissement écrit

☐ Suspension de l'entraînement ou de l'aire de visionnement (1 semaine)

☐ Suspension aux activités sociales ou compétitions

Commentaires :

Signature de la Directrice technique : _____ Date : _____

ANNEXE 12 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE PARTAGE ET DE DIVULGATION D'INFORMATIONS DE SANTÉ POUR LES ATHLÈTES DU SPORT-ÉTUDES

Je soussigné, _____, consens au partage de renseignements pertinents à la santé et à la performance de mon enfant, _____, entre le(s) professionnel(s) de la santé désigné(s) à l'entraîneur de mon enfant, dans l'objectif de faire un suivi efficace et adéquat. Je consens également au partage d'information entre les membres ÉSI. La collaboration entre les professionnels de la santé et les entraîneurs maximise le soutien qui est offert à votre enfant, en optimisant son plan d'entraînement. La collaboration inclut le partage d'informations personnelles afin d'aider l'entraîneur à comprendre votre enfant.

Le présent consentement est valide tant et aussi longtemps que j'aurai recours aux services des professionnels de la santé mentionnés ci-dessous. Je comprends également que je ne suis pas obligé de donner ce consentement et que je peux retirer le consentement **en totalité ou en partie** à tout moment. Je reconnais avoir lu et compris l'information présente dans ce formulaire et avoir obtenu, le cas échéant, les explications nécessaires à sa compréhension.

J'accepte le partage de l'information des professionnels de la santé ci-dessous (cocher tout ce qui s'applique) :

- ☐ Physiothérapeute
- ☐ Nutritionniste
- ☐ Préparateur mental
- ☐ Autre : _____

Nom de l'athlète : _____ Âge de l'athlète : _____

Signature de l'athlète : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

ANNEXE 13 – FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTRAÎNEMENT EXTERNE

Lorsqu'un athlète souhaite s'entraîner à l'extérieur du Club pour participer à un entraînement quel qu'il soit, il est dans l'obligation d'en faire la demande à son entraîneur et à la Directrice technique, pour des fins d'assurance, de respect du sport sécuritaire et de la planification annuelle de l'athlète.

Marche à suivre pour les entraînements hors club :

- 1- Le formulaire de Demande d'entraînement externe (voir annexe sur le site Web) doit être soumis pour tout entraînement qui a lieu à l'extérieur du Club (à l'intérieur de la province).
- 2- Un formulaire par activité doit être soumis.
- 3- Pour pouvoir être autorisée, la demande doit respecter les points suivants :
 - a. Si la demande concerne un entraînement hors Québec ou Canada, des formulaires supplémentaires devront être complétés par le Club.
 - b. Le formulaire doit être entièrement complété et envoyé quatorze (14) jours avant l'activité, à l'intention de Marie-Ève Poitras, Directrice technique : directricetechniques@unigymgatineau.com.
 - c. Respecter la planification annuelle de l'athlète selon ses objectifs.
 - d. La décision tiendra compte de tous les aspects entourant l'activité.

Si la demande est acceptée, Unigym Gatineau s'assurera de communiquer avec le club externe pour établir les détails de l'entente.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTRAÎNEMENT EXTERNE

Je, _____, souhaite que mon enfant, _____, ait une
(Nom du parent/tuteur légal) (Nom de l'athlète)
autorisation pour suivre un entraînement dans un club externe pour une période déterminée.

Dates désirées : _____

Club/Ville : _____

Raisons de la demande :

Signature du parent/tuteur : _____

Date : _____

Section réservée à l'administration

Demande acceptée

☐ Oui

☐ Non

Si la demande est refusée, justification :

Par : _____ Date : _____

ANNEXE 14 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR UN ATHLÈTE VOYAGEANT AVEC UN ENTRAÎNEUR

À qui de droit,

Je/Nous,

Adresse :

_____ *Nom(s) complet(s) du/des parent(s) donnant le consentement*

_____ *Rue, ville*

_____ *Province/état, pays*

Téléphone et adresse courriel :

_____ *Téléphone*

_____ *Adresse courriel*

suis/sommes le/ les parent(s), le/les tuteur(s), la/les personne(s) autorisée(s) ou l'organisme ayant le droit de garde, le droit de tutelle, le droit d'accès ou l'autorité parentale de l'enfant suivant :

Renseignements sur l'enfant

Nom :

_____ *Nom complet de l'enfant*

Date et lieu de naissance :

_____ *jj/mm/aaaa*

_____ *Ville, province/état*

Nom de la mère ou du père :

_____ *Nom*

_____ *Numéro téléphone*

Renseignements sur la personne accompagnatrice

J'autorise/Nous autorisons notre enfant à voyager en voiture avec

Nom :

_____ *Nom complet de la personne accompagnatrice*

Lien de cette personne avec l'enfant : Entraîneur

Coordonnées durant le voyage

J'autorise/Nous autorisons l'enfant à se rendre à l'endroit suivant/aux endroits suivants :

Endroit(s) :

Nom de la destination

Dates de voyage :

Date de départ et date de retour

Pour séjourner avec/à (s'il y a lieu)

Nom de la personne avec qui l'enfant voyagera/nom de l'hôtel ou autre service d'hébergement

À l'adresse suivante/aux adresses suivantes :

Lieu du camp

Rue(s), ville(s)

Province(s)/état(s), pays

Signature(s) de la/des personne(s) donnant le consentement

Signature du responsable UNIGYM GATINEAU

Signature(s) de la/des personne(s) donnant le consentement

jj/mm/aaaa

Nom complet du responsable

Signature du responsable

jj/mm/aaaa

Ville, province/territoire